

Homicide -

Les meurtriers d'Alex, 16 ans, devant la cour d'assises des mineurs

vn 22/9/10

Un mineur tué par un rival voulant venger l'honneur de sa copine, assurant avoir été violée par la victime. C'est cette affaire aussi délicate que terrible que la cour d'assises des mineurs des A.-M. va juger à partir de ce matin et jusqu'à vendredi à Nice (1). La juridiction criminelle va en effet se pencher sur l'assassinat d'Alex Mendes Semedo. Cet ado niçois d'à peine 16 ans avait été assassiné le 21 janvier 2009 à la sortie du lycée Don-Bosco où il préparait un CAP de serrurerie-métallerie. Attendu dans la cour intérieure d'un immeuble du quartier Acropolis à Nice, il avait été atteint de 13 coups de couteaux, dont plusieurs portés

à la gorge. Le jeune des Moulins n'avait pas résisté à cet acharnement. Il avait eu le temps de crier « Au secours », mais lorsque les riverains s'étaient penchés à leur fenêtre, il ne bougeait déjà plus. Quant à son meurtrier, il était parti. Deux personnes, identifiées quelques jours plus tard et confondues par la brigade criminelle de la Sûreté départementale, ont été mises en accusation et renvoyées devant la cour d'assises par le juge Christophe Tukov, vice-président chargé de l'instruction au TGI de Nice. Le meurtrier, S., âgé de 21 ans à l'époque, sera dans le box des détenus et répondra d'assassinat tandis que sa copine, P. (2), comparaitra

libre pour « complicité d'assassinat ». Tous deux risquent la réclusion criminelle à perpétuité. La jeune fille peut bénéficier de l'excuse de minorité, dans ce cas, la peine encourue est de 20 ans.

Un véritable guet-apens

D'après le scénario reconstitué par le magistrat instructeur et les enquêteurs, Alex serait tombé dans un véritable guet-apens orchestré d'une manière diabolique par le couple. Il aurait en effet été littéralement mené à l'échafaud par la jeune fille. Celle-ci, après des repérages effectués par son copain, lui aurait fixé un rendez-vous près du lycée et l'aurait guidé par textos



Alex venait à peine d'avoir 16 ans lorsqu'il a été mortellement poignardé pour une vengeance.

(Photo DR)

jusqu'au lieu de son exécution. Mais derrière la porte du 40, boulevard Galliéni, ce n'est pas elle

qui l'attendait mais S. un poignard à la main.

Le meurtre d'Alex avait entraîné une énorme émotion dans le quartier des Moulins. Sa famille, choquée par les rumeurs au sujet de ce prétendu viol, se bat depuis les faits pour défendre la mémoire de celui qui n'était encore qu'un enfant lorsqu'il a été victime de la barbarie humaine.

DIDIER CHALUMEAU

1. Président, Thierry Fusina; avocat général, Nadine Moutet.

La partie civile sera représentée par M^e Adrien Verrier. L'accusé est défendu par M^e Gérard Baudoux et l'accusée par M^e Rozenna Gorlier.

2. Les prénoms ont été volontairement modifiés en raison de la loi sur les mineurs.